

COMPTE-RENDU DE LA CSD ACTIVITES CYCLISTES

Du 6 mai 2024 à Beauvais

Présents : Claudie AZERONDE déléguée UFOLEP - Daniel LEBRUN - Hervé VAN DE PLASSE Corinne RIBARD LEBRUN - Laurence LONGUET - Alain DARNAC - Francis PHILIPPE

Montée pour supériorité manifeste

ZANKO Gérard a fait preuve de supériorité manifeste lors de course de GAUDECHARD, la CSD le remonte en 3^{ème} catégorie.

Descente pour infériorité manifeste

La CSD rappelle que les rétrogradations n'existent plus.

Seules les infériorités observées par la CSD seront prises en compte. D'autre part, pour juger de ces dernières, seules les courses de l'Oise seront comptabilisées (au moins 3).

Elle décide de descendre :

- Dupont Claude en 4^{ème} catégorie
- Beloeil Raynald en 4^{ème} catégorie
- Hervé Patrick en 4^{ème} catégorie
- Grisel Eddy en 3^{ème} catégorie
- Dudoit Yann en 4^{ème} catégorie

Concernant Cordier Jérémy, qui a fait une demande, celui-ci a une ACCES 2 en FFC, le règlement national indique qu'il doit être en 2^{ème} catégorie UFOLEP, en l'état, il ne peut redescendre.

La CSD rappelle aux coureurs descendus, que dans le cas de supériorité constatée ou en cas de victoire, celle-ci les remontera immédiatement dans la catégorie supérieure.

Suite à des changements de maillots dans les clubs, la CSD rappelle que les coureurs doivent porter le maillot du club le plus récent en course. A défaut, une sanction pourra être prise à l'encontre du contrevenant (des coureurs portent des maillots différents sur une même course).

La CSD rappelle, concernant les féminines qui courent dans les différentes catégories masculines, qu'elles marquent les points de leurs places dans les classements à l'arrivée, comme cela a toujours été fait dans l'Oise.

Concernant les engagements, des coureurs s'engagent sur plusieurs courses le même jour, la CSD rappelle au respect des organisateurs. Pour rappel, si des coureurs inscrits n'honorent pas leur engagement, des factures seront établies en fin de saison à leurs associations ; les montants seront reversés aux associations organisatrices suivant les manquements relevés par les associations organisatrices.

La CSD a validé la liste des 32 sélectionnés pour le National VTT du 17 au 19 mai, à la Mothe-Saint-Héray, pour notre département, cela démontre un bel essor de cette activité. Christophe USSEGLIO a été désigné responsable pour encadrer notre sélection.

Concernant le prochain championnat National route à Chably, Corinne Ribard Lebrun et Daniel Lebrun sont désignés comme responsables de la sélection de l'Oise.

Pour les plus de 60 ans montés en 3^{ème} catégorie, ces derniers continueront de descendre chaque saison par rapport à leur âge, mais la CSD réfléchit à de nouvelles conditions concernant cette disposition, tout en surveillant plus particulièrement la supériorité manifeste dans cette catégorie.

Afin de valoriser la vie associative, la CSD rappelle que seuls les Présidents de club sont habilités à intervenir auprès de la CSD et de l'UFOLEP. Toute demande émanant d'un licencié ne sera pas étudiée.

Enfin, il est rappelé, lors des récompenses, que seuls les 5 premiers de chaque catégorie doivent être récompensés.

La Commission Sportive Départementale, activités cyclistes

